

Assurances collectives

En tant qu'employeur, le CISSS des Laurentides offre un régime privé d'assurances collectives à ses employés.

En vertu de la *Loi sur l'assurance médicaments*, toute personne admissible à un régime privé d'assurances collectives **DOIT OBLIGATOIREMENT** y adhérer et couvrir son conjoint et ses enfants¹ s'ils ne sont pas déjà couverts par un tel régime.

DÉFINITION DE CONJOINT ET ENFANTS

- Conjoint : Deux (2) personnes (de sexe opposé ou de même sexe) mariées ou unies civilement OU faisant vie commune depuis au moins 12 mois OU faisant vie commune et ayant un enfant ensemble.
- Enfant : Personne de moins de 18 ans OU de 18 à 25 aux études à temps plein (secondaire, cégep, université), sans conjoint et domiciliée chez ses parents

PROTECTIONS OFFERTES

Individuelle : l'adhérent est assuré seulement pour lui-même.

Couple : l'adhérent est assuré pour lui-même et son conjoint.

Familiale : l'adhérent est assuré pour lui-même, son conjoint et ses personnes à charge.

Monoparentale : l'adhérent est assuré pour lui-même et ses personnes à charge (personne sans conjoint).

PRIVILÈGE D'EXEMPTION

La personne qui démontre qu'elle est couverte par un autre régime privé d'assurances collectives peut bénéficier du privilège d'exemption. Exemple de situations permettant l'exemption : la personne est couverte par le régime de son conjoint, de ses parents, d'un autre employeur ou d'un ordre professionnel.

Pour bénéficier de l'exemption, la personne doit :

- Compléter le formulaire d'adhésion à l'assurance et y cocher la case « Exemption ».
- Faire parvenir le formulaire d'adhésion ainsi que la preuve démontrant sa couverture par un autre régime privé au responsable des assurances collectives du CISSS des Laurentides.

Preuve d'exemption acceptée :

- Photocopie de la carte d'assurance
- Photocopie du certificat d'assurance
- Lettre de confirmation de l'employeur ou de l'assureur

Votre preuve doit démontrer que vous détenez l'équivalent de la couverture d'assurance (régime médicament, complémentaire ou soins dentaires). Inscrivez votre nom, prénom, numéro de matricule et signez sur la preuve d'exemption.

COUVERTURE D'ASSURANCE PAR UN RÉGIME COLLECTIF ET ANNULATION DU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Il est de la responsabilité de l'assuré d'annuler sa participation au régime public d'assurance médicaments (RAMQ) à compter de la date du début de sa couverture par le régime privé d'assurances collectives du CISSS des Laurentides.

- Par téléphone (sans frais) : 1 800 561-9749
- En ligne : <http://www.ramq.gouv.qc.ca> (Citoyens / Services en ligne et formulaires / Assurance médicaments / Inscription et désinscription)

RESPONSABLES DES ASSURANCES COLLECTIVES DU CISSS DES LAURENTIDES

Veillez noter que les demandes de modifications à votre assurance collective **doivent être envoyées par courriel** (remavs.asscollective.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca) à la personne responsable de votre établissement. Pour toutes demandes d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de vous aider.

Accréditations syndicales	Représentante RH
FIQ et SNS	450 432-2777, poste 70020
CSN paratechnique CSN bureau (# 000000 à 031999) Médecins résidents	450 436-8622, poste 70013
APTS et APES CSN bureau (sauf # 000000 à 031999)	819 324-4000, poste 33023

DOCUMENTS D'ASSURANCES

APTS (catégorie 4) – SSQ Groupe financier		Pour faire une réclamation
Texte à inscrire	Nom du fichier à insérer	
Guide complet APTS	APTS_Guide Complet_SSQ.pdf	
Votre régime "En un coup d'œil" 2019 (tarifs)	APTS_En un coup d'œil_SSQ.pdf	
Formulaire d'adhésion ou de modification	APTS_Formulaire adhésion-changement_SSQ.pdf	
Formulaire des habitudes tabagiques	SSQ_Habitudes tabagiques.pdf	
Formulaire de changement de bénéficiaire	SSQ_Formulaire changement de bénéficiaire.pdf	
Formulaire de renonciation à l'assurance salaire longue durée	SSQ_Renonciation ass salaire.pdf	
Formulaire de renonciation à l'assurance vie	SSQ_Renonciation ass vie.pdf	
CSN (catégories 2 et 3) – SSQ Groupe financier		Pour faire une réclamation
Texte à inscrire	Nom du fichier à insérer	
Guide complet CSN	CSN_Guide Complet_SSQ.pdf	
Votre régime "En un coup d'œil" 2018 (tarifs)	CSN_En un coup d'œil_SSQ.pdf	
Formulaire d'adhésion ou de modification	CSN_Formulaire adhésion-changement_SSQ.pdf	
Formulaire des habitudes tabagiques	SSQ_Habitudes tabagiques.pdf	
Formulaire de changement de bénéficiaire	SSQ_Formulaire changement de bénéficiaire.pdf	
Formulaire de renonciation à l'assurance salaire longue durée	SSQ_Renonciation ass salaire.pdf	
Formulaire de renonciation à l'assurance vie	SSQ_Renonciation ass vie.pdf	
APES (Pharmaciens(nes)) – SSQ Groupe financier		Pour faire une réclamation
Texte à inscrire	Nom du fichier à insérer	
Guide complet APES	APES_Guide complet_SSQ.pdf	
Tarifification 2018	APES_Tarifification 2018_SSQ.pdf	
Formulaire d'adhésion ou de modification	APES_Demande d'adhésion-changement_SSQ.pdf	
Formulaire des habitudes tabagiques	SSQ_Habitudes tabagiques.pdf	
Formulaire de changement de bénéficiaire	SSQ_Formulaire changement de bénéficiaire.pdf	
Formulaire de renonciation à l'assurance salaire longue durée	SSQ_Renonciation ass salaire.pdf	
Formulaire de renonciation à l'assurance vie	SSQ_Renonciation ass vie.pdf	
FIQ (catégorie 1) – La Capitale		Pour faire une réclamation
Texte à inscrire	Nom du fichier à insérer	
Tarifification 2020	FIQ_Tarifification 2020_La Capitale.pdf	
Sommaire des protections	Sommaire des protections_cat.1 (FIQ) 2019.pdf	
Formulaire d'adhésion ou de modification	FIQ_Formulaire d'adhésion-changement_La Capitale.pdf	
Demande de prestation (Médicaments et soins)	La Capitale_Demande de prestation Médicaments et soins.pdf	
Demande pour soins dentaires	La Capitale_Demande pour soins dentaires.pdf	
Désignation du bénéficiaire	La Capitale_Désignation du bénéficiaire.pdf	
Formulaire d'assurabilité	La Capitale_Rapport d'assurabilité.pdf	
SNS (syndicable non syndiqué) – Desjardins Sécurité financière		Pour faire une réclamation
Texte à inscrire	Nom du fichier à insérer	
Guide complet SNS	SNS_Guide complet_Desjardins.pdf	
Tarifification 2021	SNS_Tarifification 2021_Desjardins.pdf	
Formulaire d'adhésion ou de modification	SNS_Formulaire d'adhésion-changement_Desjardins.pdf	
Formulaire des habitudes tabagiques	Desjardins_Habitudes tabagiques.pdf	
Formulaire de changement de bénéficiaire	Desjardins_Changement bénéficiaire.pdf	
Formulaire d'assurabilité – Médicaments et assurance vie	Desjardins_Rapport d'assurabilité Médicaments et Assurance vie.pdf	
Formulaire d'assurabilité – Soins dentaires	Desjardins_Rapport d'assurabilité Soins dentaires	

QUESTIONS FRÉQUENTES

Qu'est-ce que le régime provincial d'assurances médicaments?

Le Régime provincial d'assurance médicaments s'adresse à toute personne qui ne peut bénéficier d'un régime d'assurance collective. Ainsi, cette loi oblige tout employé à participer au régime collectif de base d'assurance pour les médicaments. Si vous êtes actuellement assuré avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), vous devez vous désister dès votre admissibilité chez votre employeur.

- Par téléphone (sans frais) : 1 800 561-9749
- En ligne : <http://www.ramq.gouv.qc.ca> (Citoyens / Services en ligne et formulaires / Assurance médicaments / Inscription et désinscription)

Que dois-je faire une fois ma demande envoyée?

L'agente administrative responsable de votre dossier fera les demandes d'adhésion et de modifications chez l'assureur. Par la suite, dans les semaines suivant la demande, l'assureur fera parvenir (par la poste) à l'employé une carte d'assurance et/ou une attestation des protections détenues.

Puis-je être exempté du régime d'assurance collective?

Oui, il est possible d'être exempté du régime d'assurance collective. Si la personne démontre qu'elle est couverte par un autre régime privé d'assurances collectives, elle peut bénéficier du privilège d'exemption (voir section *Privilège d'exemption* ci-haut).

À quelle date vais-je être couvert par mes assurances collectives à la suite de mon embauche?

Le délai d'admissibilité aux protections d'assurances collectives dépend du statut d'emploi accordé lors de votre embauche. Veuillez communiquer avec le représentant de votre dossier pour plus de précisions.

Je viens tout juste de me séparer. Dois-je informer la Direction des ressources humaines de mon changement de statut matrimonial?

Oui, vous avez tout intérêt à nous informer dès qu'un événement de vie survient afin que nous puissions faire les modifications à votre dossier et ainsi ajuster votre plan d'assurance et le montant de vos prélèvements.

Je souhaite faire une modification à ma protection d'assurances. Comment dois-je procéder?

Pour faire une modification à vos assurances collectives, vous pouvez communiquer avec la représentante dédiée à votre catégorie d'emploi pour obtenir des informations ou nous faire parvenir votre demande de modification par courriel à l'adresse remavs.asscollective.cissslau@ssss.gouv.qc.ca.

Informations obligatoires à inscrire dans l'objet de votre courriel :

- Votre numéro d'employé à 6 chiffres et votre nom (sans aucune autre mention devant le numéro)
- Le motif de votre demande

Qu'arrive-t-il si je cumule des arrérages dans mon régime d'assurance collective?

Les arrérages sont les primes accumulées et non payées par un employé (durant une absence sans solde par exemple). Les sommes cumulées en arrérages sont récupérées sur la première paie du retour de l'employé.

Afin d'éviter l'accumulation d'arrérages, lorsque vous prévoyez vous prévaloir d'une absence sans solde, **ne tardez pas** à nous faire parvenir le formulaire d'adhésion au débit préautorisé par courriel à l'adresse : remavs.asscollective.cissslau@ssss.gouv.qc.ca

Informations obligatoires à inscrire dans l'objet de votre courriel :

- Votre numéro d'employé à 6 chiffres et votre nom (sans aucune autre mention devant le numéro)
- Le motif de votre demande

Je veux faire une réclamation pour un remboursement. Que dois-je faire?

Pour toutes demandes de remboursement de frais encourus, vous devez contacter votre assureur. Il vous est également possible de faire des réclamations en ligne en consultant la section réservée à votre syndicat.

Je prends ma retraite prochainement. Puis-je maintenir ma participation aux assurances collectives?

Lorsque vous ferez votre demande de rente de retraite, le service *Guichet d'accès, rémunération et avantages sociaux* informera votre assureur de la fin prochaine de votre lien d'emploi. Votre assureur communiquera alors avec vous pour vous offrir un plan d'assurance. Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec votre assureur :

SSQ

1 877 651-8080 ou www.ssq.ca

Desjardins sécurité financière

1 800 463-7843 ou www.desjardinsassurancevie.com

La Capitale

1 800 463-4856 ou www.lacapitale.com/fr/particuliers/assurances/assurance-collective